



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance régulière**  
**du conseil de ville de Danville**  
**Lundi le 11 août 2025**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 4,1 Séance ordinaire du 14 juillet 2025
- 4,2 Séance extraordinaire du 21 juillet 2025

**5 ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 11 août 2025
- 5,2 Radiation des comptes à recevoir 2025 – Taxes, mutation et facturations diverses

**6 LÉGISLATION**

- 6,1 Adoption - Règlement 2025-15 modifiant le règlement 2025-01 relatif à l'imposition des taux de taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025
- 6,2 Adoption - Règlement 2025-16 annulant les réserves financières numéro 201-2019, 205-2020, 208-2020, 209-2020 et 210-2020
- 6,3 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2025-05 sur le zonage
- 6,4 Avis de motion - Règlement 2025-17 sur les compteurs d'eau

**7 RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun dossier*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8,1 Formation de formateur VHR et SST - Direction du Service de sécurité incendie
- 8,2 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une assistance mutuelle pour le combat des incendies avec le service de sécurité incendie de la région de Richmond

**9 TRAVAUX PUBLICS**

- 9,1 Décompte progressif numéro 10 - Construction du garage municipal
- 9,2 Appel d'offres pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau pour vingt (20) bâtiments résidentiels et l'achat de compteurs d'eau pour les bâtiments à usage commercial, industriel et institutionnel (ICI)
- 9,3 Utilisation des revenus reportés des redevances de carrières et de sablières - Travaux de réfection du chemin des Canadiens
- 9,4 Décompte progressif numéro 12 - Travaux d'infrastructures 2023
- 9,5 Octroi de contrat - Remplacement du panneau de contrôle à l'usine de filtration

**10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier*

**11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de juillet 2025
- 11,2 Avis d'assujettissement au droit de préemption – lots 6 361 442 & 4 835 272
- 11,3 Résolution d'appui à BluEarth Renewables pour l'installation provisoire d'un mât de mesure des vents sur le lot 4 835 665
- 11,4 Amendement à la résolution 20240311-14 - Demande d'autorisation à la CPTAQ – Demande d'autorisation pour un usage non agricole – Exploitation d'une sablière sur le lot 4 079 024 à Danville

**12 LOISIRS ET CULTURE**

- 12,1 Acceptation du don de l'œuvre d'art de Monsieur André Fournelle - L'Archer
- 12,2 Nomination de Madame Camillia Giguère comme responsable de la bibliothèque municipale auprès de Réseau BIBLIO

**13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

*Aucun dossier*

**14 VARIA**

**15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

- 15,1 Liste de correspondance

**16 ÉVÉNEMENTS À VENIR**

- 16,1 Fête des générations - 15 août 2025
- 16,2 Danville s'Active - 29 au 31 août 2025
- 16,3 Symposium des arts de Danville - 29 au 31 août 2025

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**INFORMATION**

**Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05**

**ORDRE ET DÉCORUM**

**Article 20**

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

**Article 21**

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Article 32**

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**Article 33**

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

**Article 34**

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

**Article 35**

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

**Article 36**

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

**Article 37**

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

**Article 38**

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.